



Le présent marché a pour objet la location de poubelles hygiéniques neuves et la collecte des déchets qui y sont déposés pour assurer une parfaite propreté et hygiène dans les espaces sanitaires publics de la ville de Sainte-Anne.

Avis d'appel public à la concurrence

Date limite pour le dépôt des offres : 31/10/2025 à 12H00

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

VILLE DE SAINTE ANNE

1 Place Abbé Morland

97227 SAINTE ANNE

Téléphone : 05.96.76.73.06

E-Mail : secretariat@mairie-sainte-anne.fr

Statut : Commune

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

L'avis concerne un accord-cadre.

Objet de l'accord-cadre :

Le présent marché a pour objet la location de poubelles hygiéniques neuves et la collecte des déchets qui y sont déposés pour assurer une parfaite propreté et hygiène dans les espaces sanitaires publics de la ville de Sainte-Anne.

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : NON

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre

Type d'accord-cadre de services : Services courants

Lieu principal d'exécution :

Bâtiments et sites communaux :

- Mairie
 - Centre technique de Barrière La Croix
 - Latrine Eglise
 - Latrine Marché
 - Latrine Gare Routière
 - Latrine plage Pointe Marin
 - Toilettes plage de la Pointe Marin
 - Ecole de Belfond
 - Ecole de Barrière La Croix
 - Ecole de Cap Ferré
 - Ecole Maternelle Aquarium
 - SMSC
 - Espace numérique (ex Cyber Base)
 - Espace MANVILLE
 - Centre Nautique
 - Camping
- Code NUTS : FRY20

CPV global à la consultation**CPV principal :** 90500000-2

Conformément aux articles R2111-16 et R2111-17 du code de la commande publique, les prestations ou produits demandés devront avoir des performances environnementales équivalentes à celles définies par le Ecolabel européen qui désigne exclusivement les labels environnementaux conformes à la norme ISO 14024, c'est-à-dire répondant à des exigences très précises, prenant en compte l'impact environnemental d'un produit tout au long de son cycle de vie. Les candidats préciseront dans leur offre comment les prestations ou produits satisfont aux critères définis dans l'écolabel ou équivalents.

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Le montant global estimé de l'accord-cadre est de 36 840.00 euros HT
Dévolution en accord-cadre unique.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 8 960.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 8 960.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 8 960.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°3 est de 8 960.00 euros HT.

L'acheteur n'exige pas de variantes mais les variantes proposées par les opérateurs économiques sont autorisées.

L'accord-cadre a une durée prévisionnelle de 48 mois.

L'accord-cadre a une durée initiale de 12 mois.

Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite selon les périodes suivantes :

- Reconduction n°1 : 12 mois
- Reconduction n°2 : 12 mois
- Reconduction n°3 : 12 mois

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Pour la période n°1 :

Il n'est pas prévu d'avance.

Pour la période n°2 :

Il n'est pas prévu d'avance.

Pour la période n°3 :

Il n'est pas prévu d'avance.

Pour la période n°4 :

Il n'est pas prévu d'avance.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 5

Mairie de Sainte-Anne - Place Abbé Morland 97227 Sainte-Anne

Tel : 0596 76 73 06 Fax : 0596 76 76 95

jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation de l'accord-cadre public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui ont entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel de l'acheteur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage indu lors de la procédure de passation de l'accord-cadre public, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation de l'accord-cadre public, ont eu accès à des informations susceptibles de créer une distorsion de concurrence par rapport aux autres candidats, lorsqu'il ne peut être remédié à cette situation par d'autres moyens.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation de l'accord-cadre public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation de l'accord-cadre public.

Présentation de candidature :

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site :<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Aptitude :

- L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant : Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers
- **Capacité économique et financière :**
- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
- **Capacité technique et professionnelle :**
- Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.
- Indication des techniciens ou organismes techniques, en particulier des responsables du contrôle de la qualité, auxquels peut faire appel l'opérateur économique
- Indication par l'opérateur de son accord à des contrôles par l'acheteur portant sur la capacité de production, sur sa capacité technique, sur ses moyens d'étude et de recherche et sur les mesures de contrôle de la qualité
- Certificats de qualifications professionnelles, et tout moyen de preuve équivalent, correspondant à :
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et le nombre de cadres pendant les trois dernières années
- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution de l'accord-cadre
- Norme ou système de gestion environnementale requis :

Procédure : MAPA ouvert

Visite sur site

Visite sur site facultative

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui suivent, pondérés par pourcentage et notés sur 20 :

1. Critère Prix pondéré à 40 %.
2. Critère Valeur Technique pondéré à 50 %.
3. Critère Moyens mis en œuvre pour favoriser le développement durable dans l'organisation des prestations notamment lors de la désinfection des réceptacles ainsi que les modalités de retraitement des déchets pondéré à 10 %.

Modalités de mise en œuvre des critères

1. Critère Prix

Précisions sur le critère : Note de l'offre (sur 20) = $20 \times [1 - ((\text{montant de l'offre} - \text{montant de l'offre la plus basse}) / \text{montant de l'offre la plus basse})]$

Apprécié au vu des informations suivantes : Sur la base du DQE

2. Le critère Valeur Technique est défini par les sous-critères, pondérés par points, qui suivent.

Apprécié au vu des informations suivantes : du mémoire technique

2.1. Sous-critère Pertinence de l'organisation (moyens humains mobilisés) et processus de traitement des commandes permettant de répondre aux besoins spécifiques de la ville pondéré à 12 points.

Apprécié au vu des informations suivantes Mémoire technique

2.2. Sous-critère Délai de livraison en jour(s) ouvré(s) pour l'installation initiale des réceptacles nécessaires à la ville à compter de la notification du marché et Délai d'intervention en heure(s) à compter du signalement d'un incident sur un réceptacle pondéré à 8 points.

Apprécié au vu des informations suivantes Mémoire technique

3. Critère Moyens mis en œuvre pour favoriser le développement durable dans l'organisation des prestations notamment lors de la désinfection des réceptacles ainsi que les modalités de retraitement des déchets

Précisions sur le critère : pondéré par pourcentage et notés sur 20 points.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence de l'accord-cadre : SANITACT2025

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/10/2025

Date limite de réception des offres : 31/10/2025 avant 12H00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par Mandat administratif.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un accord-cadre périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour l'accord-cadre ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

- En qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARTINIQUE

12 rue des citronniers

97233 Schoelcher

Tél: 0596716667

Courriel: greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

L'acheteur exige que les opérateurs économiques signent électroniquement le DUME (électronique) ou documents équivalents (DC1 et DC2).

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- Pour les renseignements d'ordre administratif :

Ville de Sainte-Anne - Direction de la Commande Publique

Mairie de Sainte-Anne - Place Abbé Morland 97227 Sainte-Anne

Tel : 0596 76 73 06 Fax : 0596 76 76 95

Correspondant : Xavier PANCRATE / Stéphanie ABAUZIT
Adresse : Centre technique Guy LOUISON - Barrière La Croix
97227 SAINTE-ANNE
Adresse Internet : <http://www.marches-securises.fr>
• Pour les renseignements d'ordre technique :

Ville de Sainte-Anne - Direction des Services Techniques
Correspondant : Fabrice ROLLE
Adresse : Centre technique Guy LOUISON - Barrière La Croix
97227 SAINTE-ANNE
Adresse Internet : <http://www.marches-securises.fr>

Adresse de retrait des dossiers :
VILLE DE SAINTE ANNE
Adresse : 1 Place Abbé Morland
97227 SAINTE ANNE
Tél : 05.96.76.73.06
Courriel : secretariat@mairie-sainte-anne.fr